

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
COMMUNE DE GRENAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-18**

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 9

Votants : 12

OBJET : REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024 PAR COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE POUR PRELEVEMENT DES CHARGES 2023 DU SERVICE COMMUN « INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME »

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. ABADIE Frédéric, Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVIER Christelle, CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : M. THIMONIER Franck (*pouvoir à Frédéric ABADIE*), Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), MM. BERCIMUELLE Laurent, JARRIGE Jérôme (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), DESSERTINE Sébastien, Mmes BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle

Secrétaire de séance : Mme CORNET Sophie

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 21 mars 2024, le Conseil Communautaire de Collines Isère Nord Communauté a fixé le montant des prélèvements « charges du service commun ADS 2023 » sur les attributions de compensation 2024, comme suit :

COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE REFERENCE 2024(€)	PRELEVEMENT POUR CHARGES 2023 DU SERVICE COMMUN ADS » (€)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024 (€)
GRENAY	188 194,00	- 11 283,00	176 911,00

Après délibération, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la révision précitée, soit une attribution de compensation 2024, d'un montant de 176 911.00 € pour Grenay.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 26 juillet 2024

Le Maire,



Alain CAUQUIL